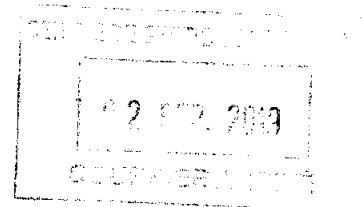


C.C.A.S de REIMS
(Marne)

Le 8 juillet 2019

PERSONNEL
LISTE D'APTITUDE
au grade d'attaché territorial
au titre de la promotion interne

Année 2019



NOUS, PRÉSIDENT DU C.C.A.S DE REIMS,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30/12/1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1100 du 30/12/1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente chargée de la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne dans sa séance du 4 juillet 2019 ;

Vu le budget ;

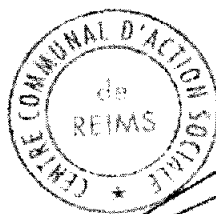
ARRÊTONS CE QUI SUIT :

Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

	NOM - PRENOM	GRADE
	GOUDARD-TORRES Frédérique	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe
	HATAT Isabelle	Rédacteur

Article 2 : Madame la Directrice du CCAS et Monsieur le Trésorier Principal de Reims Municipale sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



Pour le Président,
Le Vice-Président,

[Signature]
Franck NOEL